

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.11.181.B

**Admissions en non-
valeur : budget
assainissement -
budget eau potable et
budget principal**

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 novembre 2013**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 NOVEMBRE 2013**DELIBERATION
N° 2013.11.181.B**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT****ADMISSIONS EN NON-VALEUR : BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET EAU POTABLE ET
BUDGET PRINCIPAL**

Madame le trésorier et comptable du GrandAngoulême, chargée du recouvrement des recettes émises par cette dernière, vient de nous adresser, pour analyse et acceptation, des titres qui malgré les relances et poursuites entreprises, n'ont pu être encaissés.

Dans la mesure où toutes ces démarches n'ont pu aboutir, il convient d'annuler ces créances dont les motifs d'irrecouvrabilité sont principalement des procès verbaux de carence..

Il s'agit de créances relatives au budget principal, d'un montant de **45 745,20 €**

ANNEE	MONTANTS TTC
2006	45 745,20 €
Total	45 745,20 €

De créances relatives au budget assainissement, d'un montant de **59 317,03 €**

ANNEES	MONTANTS HT
2000	65,55 €
2001	150,43 €
2002	537,56 €
2003	840,90 €
2004	339,51 €
2006	29 246,32 €
2007	26 644,84 €
2009	277,84 €
2010	897,89 €
2012	316,18 €
2013	0,01 €
Total	59 317,03 €

Et de créances relatives au budget eau potable, d'un montant de **255,56 €**

ANNEES	MONTANTS HT
2006	241,24 €
2013	14,32 €
Total	255,56 €

Je vous propose donc :

D'ACCEPTER l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant :

- de **45 745,20 € TTC** pour le budget principal,
- de **59 317,03 € HT** pour le budget assainissement,
- et de **255,56 € HT** pour le budget eau potable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 novembre 2013	<u>Affiché le :</u> 26 novembre 2013